



FLASH CE DU 26 JANVIER 2017

A l'ouverture du CE, la CGT lit la déclaration ci-dessous puis demande une suspension de séance.

Déclaration CGT à l'ouverture du CE Pôle Emploi Grand Est du 26 janvier 2017

Le deuxième item du point 2 de l'ordre du jour est intitulé : « Information / Consultation sur la trajectoire d'évolution de l'activité indemnitaire de l'Etablissement Grand Est ». Le document qui nous est fourni à l'appui de ce sous-point de l'ordre du jour est un plan précis et chiffré – agence par agence - de réduction significative d'une activité primordiale de Pôle-Emploi.

La CGT Pôle Emploi Grand Est refuse que cette information et cette consultation soit traitée à la va-vite. L'indemnisation des demandeurs d'emploi est une mission essentielle et primordiale confiée par la loi à Pôle Emploi. Une réduction de l'effectif des agents en charge de cette mission aussi importante que celle prévue dans le document fourni aux élus ne peut pas être traitée par-dessus la jambe, comme si les collègues investis dans cette mission depuis des années étaient quantité négligeable.

Nous refusons en outre d'être contraints une fois de plus à réduire les échanges, voire de devoir différer à nouveau des décisions concernant les Activités Sociales et Culturelles sous prétexte que le temps imparti aux points précédents aurait pris plus de temps que prévu. Au passage rien, si ce n'est la stratégie de la Direction, n'oblige à placer les Activités Sociales et Culturelles à la fin de l'ordre du jour.

La CGT Pôle Emploi Grand Est exige par conséquent

- 1.le retrait du sous-point « Information / Consultation sur la trajectoire d'évolution de l'activité indemnitaire de l'Etablissement Grand Est » de l'ordre du jour
- 2.un CE extraordinaire d'une journée au moins consacré à cette information-consultation

La CGT Pôle Emploi Grand Est invite les élus des autres organisations syndicales à s'associer à cette exigence.

Lors de la suspension de séance, la demande d'un CE extraordinaire d'une journée fait l'unanimité des organisations syndicales mais pas le retrait du point de l'ordre du jour. La CFDT est opposée à ce retrait.

A la reprise du CE, la CGT présente la demande unanime d'un CE extraordinaire sur la « trajectoire d'évolution de l'activité indemnitaire de l'Etablissement Grand Est ».

La Direction tient absolument à ce que ce point soit ouvert ce jour. Après avoir décidé une suspension de séance, elle annonce la tenue d'un CE extraordinaire d'une journée le 2 février.

De plus nous avons appris dans la journée que le CE de la région Occitanie saisit le CCE sur le point « trajectoire GDD ». Le CCE devrait se prononcer mardi 31 janvier sur cette saisine qui « nationaliserait » le dossier.

POINT DIRECTION :

*le plan 165 000 est reconduit au plan national au 1er semestre: la Direction est en attente de la lettre d'engagement du Conseil Régional

*2 expérimentations:

- accompagner autrement les demandeurs d'emploi : doit passer d'abord au CCE (pas d'information à ce jour)
- mise en portefeuille des entreprises: Pôle emploi a été retenu pour apporter l'offre de service aux petites entreprises et leur ciblage.

A2S:

Une commission de suivi sera mise en place. La Direction en écarte la CGT en décidant que seules les organisations syndicales représentatives (et non les organisations syndicales représentées au CE) feront partie de la commission ! Nous avons déjà eu ce débat lors de la création de la commission de suivi « réorganisation DR ». Il n'y a aucune raison qu'une organisation syndicale représentée au CE et dans un CHSCT soit exclue du suivi A2S.

La CGT SUIVRA DE PRES LA COMMISSION DE SUIVI AFIN DE GARANTIR QUE LES AGENTS A2S SOIENT BIEN INTÉGRÉS DANS LEURS NOUVELLES AGENCES DE PROXIMITÉ.

Le point A2S fera l'objet d'un vote pour consultation lors du CE ordinaire de fin février.

Trajectoire GDD

Seule la première partie du document est abordée : le contexte, Selon la Direction, la charge de travail GDD diminuerait de moitié suite à NPDE + fermeture l'après-midi (moins d'ARC indem) + dématérialisation + calculs automatisés. La plupart des élus interviennent pour contester cette affirmation. Les agents indem sont obligés en permanence de rectifier ce qui a été mal fait par le sous-traitant ou par le calcul automatisé.

L'ensemble des élus demande que le point « trajectoire GDD » fasse l'objet d'une information-consultation dans les 3 CHSCT.

En cours de discussion, un élu CFTC signale que des DAPE sont en train de présenter ce point en réunion de service alors qu'il vient seulement d'être ouvert en CE. Il propose de mandater le Secrétaire du CE pour entamer une procédure d'entrave contre la Direction, Cette proposition est votée à l'unanimité. Pour la CGT il aurait été opportun de retirer le point à l'ordre du jour, ce qui aurait obligé la Direction Régionale à intervenir auprès des DAPE pour différer la présentation en réunion de service.

Sur ce dossier comme sur d'autres, il est important de faire en sorte que les représentants du personnel puissent donner leur avis avant que le projet ne soit mis en place. Cela ne doit pas toutefois occulter la question de fond : des Organisations Syndicales ont jugé utile de signer l'accord GPEC qui ouvre la voie au projet « trajectoire GDD ». La Direction s'en trouve confortée. Mais les agents peuvent encore faire échec au projet.

Projet 4 ESI

CHANGEMENT DE CAP pour la DIRECTION qui décide de retirer leur proposition de mise en test d'une "organisation favorisant l'amélioration qualitative des ESI" l'ensemble des élus ont pointé du doigt les inconvénients de ce projet notamment sur le fait de mobiliser encore une fois les GDD pour animer leur sas collectif, ou d'envoyer les demandeurs d'emploi en ARC pour répondre aux questions indemnités et aux services civiques d'occuper l'AZLA en scannant les documents des DE venant en ESI.

Plutôt que d'améliorer son projet (toutes les OS ont exprimé qu'elles étaient d'accord sur le fond pour passer de 5 à 4 ESI sans surbooking par demi-journée), la direction préfère le retirer purement et simplement !

La CGT REVENDIQUE A 4 ESI SANS" SAS" AFIN DE TRAVAILLER DANS DES MEILLEURS CONDITIONS.

INFORMATIONS RH:

Appel à heures supplémentaires:

*18/03/17

*17/06/17

*21/10/17

*16/12/17